Image not found or type unknown

# Demande suspension prêt immobilier tribunal d'instance

Par **fredleloup25bis**, le **24/03/2015** à **18:56**

je suis en instance de divorce. La maison va être mise en vente. On passe devant le juge le 2 juin. Après c'est elle qui restera, avec les enfants, dans la maison. Le temps que celle-ci soit vendue, car elle est assistante maternelle donc c'est aussi son lieu de travail.En juin je vais avoir 3 mois pour déménager. Soit fin août 2015.
La maison a 9 prêts lissés, plus un pour radiateurs. Pour ma part comme je laisse tout électroménager à cause des enfants, j'ai tout à acheter. J'ai une caution à donner pour le nouvel appartement, les charges, pension alimentaire,participation aux crédits de la maison, aux charges de la maisons, ....En gros ce n'est pas faisable, (si besoin de montant je les donnerai).La banque nous dit que de casser le lissage nous couterait plus cher, et ne veulent pas suspendre tous les prêts.De toute façon aucun de nous deux s'en sortira avec les prêts.Donc la solution serait une demande de "délai de grâce" au tribunal d'instance le temps de vendre la maison pour que l'on puisse subvenir aux besoins de nos 4 enfants.
Où je me situe géographiquement l'association qui pourrait m'aider serait "Que Choisir".
Donc quels sont mes options? Assistantes sociales, hlm, ...
Comment bien constituer mon dossier, es-ce possible d'avoir ce délai de grâce, et que dois-je faire

cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés